

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros – Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. – Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

DECLARATION REVENUS FONCIERS 2019

Imprimé 2072 S

SCI THOMAS Michel
GERANT M. THOMAS Thibault
9 IMPASSE HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Référence : 222 - 265

Achèvement de l'immeuble : 01/01/1901

Adresse du bien 218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

Cher client,

Nous vous apportons ci-dessous les éléments d'aide à la déclaration de vos revenus fonciers.

Cet état ne tient compte que des éléments ayant été portés à notre connaissance et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du cabinet.

IMPORTANT : le taux de déduction forfaitaire peut-être variable en fonction de l'option fiscale choisie. Votre responsable clientèle.

Immeuble en régime fiscal Droit commun

RECETTES		
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	622 563
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	18 277
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance	
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés, qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers	
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 + 3 + 4)	640 840
DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES		
6	Frais d'administration et de gestion	33 139
7	Autres frais de gestion : non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	20
8	Primes d'assurances	
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (modalités dérogatoires applicables aux dépenses travaux 2019)	
11	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
12	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
13	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	18 277
14	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée	14 115
15	Déduction de 50% du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018	391
16	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure pour les copropriétaires bailleurs	10 438
17	Montant de la déduction spécifique.	0
18	TOTAL DES DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+11+12+13+14+15-16+17)	55 504
21	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles	
22	REVENU (+) OU DEFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (ligne 5 - 18 - 21)	585 336
23	Réintégration du supplément de déduction	
24	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés	
25	REVENU NET (+) OU DEFICIT (-) (ligne 22+23-24)	585 336
26	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	
27	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS Total de l'ensemble des colonnes de la ligne 25 + ligne 26	585 336

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros – Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. – Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

LISTE DES LOCATAIRES PRESENTS DURANT L'ANNEE 2019

Immeuble : 265/ 218/222 BLD DE LA VILLETTE
218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

Propriétaire : 222/ SCI THOMAS Michel

N° Nom & Prénom du locataire	N° Désignation du lot principal	Date Entrée	Date Sortie
1 LA PLATEFORME DU BATIMENT	43 Local Cial	15/06/2004	